

Dans le cadre de l'organisation du colloque annuel de la SFDI 2019, qui aura pour thème :

« Droit international et extraterritorialités »

et se tiendra à l'Université d'Angers les 23-24 mai 2019

le Réseau des jeunes chercheurs de la SFDI organise cette année deux demi-journées ouvertes aux jeunes chercheurs pour venir échanger et débattre sous la présidence d'un professeur de droit international sur des thèmes en lien avec le colloque annuel.

La première de ces demi-journées sera organisée **aux Universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Paris 2 Panthéon-Assas le 22 mars 2019** le matin et sera présidée par la professeure Anne-Thida NORODOM. Elle aura pour thème :

« Extraterritorialité et numérique »

La seconde de ces demi-journées se déroulera à **l'Université d'Angers le 12 avril 2019** l'après-midi et sera présidée par la professeure Bérangère TAXIL. Elle aura pour thème :

« Extraterritorialité et migrations »

À l'issue de chacune de ces demi-journées, une participante ou un participant sera sélectionné par la présidente pour présenter sa contribution lors du colloque annuel de la SFDI au sein de l'atelier correspondant.

Les interventions dureront vingt minutes et seront suivies d'un débat avec l'audience.

Présentation :

Les effets extraterritoriaux des droits nationaux soulèvent des interrogations récurrentes en droit international, comme en témoigne la réactivation récente de l'opposition entre l'Europe et les États-Unis au sujet des sanctions américaines visant l'Iran et les moyens juridiques déployés par l'Union européenne pour en circonscrire les conséquences. Si la notion d'extraterritorialité apparaît désormais relativement stabilisée, articulée autour de la distinction entre extraterritorialité normative et exécution extraterritoriale, certaines incertitudes persistent cependant, notamment à propos des critères de rattachement d'une personne ou d'une situation à l'État.

L'étude de l'extraterritorialité est donc toujours d'actualité. Si certaines questions font depuis longtemps l'objet de débats, notamment en matière de sanctions économiques, on

assiste depuis quelques années à l'émergence de nouvelles manifestations de l'extraterritorialité liées au développement de nouveaux champs du droit international. C'est ce renouvellement des problématiques liées à l'extraterritorialité qui sera au cœur des deux demi-journées 2019. Chacune d'elle sera l'occasion de s'intéresser en particulier à l'un de ces nouveaux champs du droit international : le numérique et les migrations.

Première approche : *Extraterritorialité et numérique*

Les activités se déployant dans l'espace numérique, en raison de leur caractère dématérialisé, appellent à repenser l'idée que le territoire constitue le socle du pouvoir de régulation de l'État, si ce n'est même à s'en défaire de manière radicale. La pratique en la matière se développe rapidement depuis plusieurs années aux niveaux international, régional et national. Ainsi, pour ne prendre que deux exemples issus de la jurisprudence française, ont récemment été soulevées les questions de la compétence des services fiscaux français pour saisir des données stockées à l'étranger (par ex. CA Paris, ord., 31 août 2012, n°11-13233), et de l'encadrement d'activités d'acteurs basés à l'étranger mais qui proposent des services à l'intérieur du territoire français (comme dans le cadre de la saga *LICRA c. Yahoo*).

Il ne s'agit là que d'illustrations des nombreuses questions soulevées par ce premier thème. La demi-journée sera l'occasion d'étudier certaines d'entre elles, qu'elles soient d'ordre théorique, comme les conséquences de ce développement sur la notion de territoire, ou d'ordre plus technique, comme les moyens et les limites du stockage des données à caractère personnel sur le territoire d'un État.

Deuxième approche : *Extraterritorialité et migrations*

Les migrations sont devenues ces dernières années un enjeu brûlant du droit international, à la fois sur le plan des droits fondamentaux, mais également, dans le contexte européen, sur celui de la mise en œuvre du droit national applicable aux demandes d'asile effectuées dans un autre État. Là encore, les problématiques soulevées sont nombreuses, comme la qualification juridique des « *hotspots* » du point de vue de l'extraterritorialité, ou encore la question de l'application du droit de l'État en haute-mer.

Ces problématiques invitent ainsi à un renouvellement de l'analyse de la manière dont le droit de l'État entend s'appliquer extraterritorialement. La crise migratoire semble notamment avoir entraîné un phénomène très curieux d'inversion du sens classique de l'extraterritorialité en droit international : il ne s'agit plus de chercher à soumettre au droit national des situations extérieures au territoire de l'État, mais d'appliquer le droit de l'État au-delà de ses frontières afin d'éviter une mise en œuvre sur son territoire. Ce n'est là que d'un aperçu des nombreuses questions soulevées par ce second thème qui ont vocation à être étudiées lors de la seconde demi-journée d'étude.

Informations pratiques :

Les propositions de contributions sont à envoyer au plus tard le **15 février 2019** à l'adresse : jeunes.chercheurs@sfdi.org.

D'une taille de deux pages maximum (Times New Roman, 12, interligne simple), elles doivent obligatoirement être envoyées au format word (.doc ou .docx) et être accompagnées d'un C.V. (la sélection est anonymisée). Les candidats doivent indiquer (C.V. ou en tête de leur contribution) leurs qualités et fonctions, ainsi que leur Université ou institution de recherche de rattachement de l'année en cours.

Il n'est possible de soumettre qu'une seule proposition pour l'une seulement des deux demi-journées. Les personnes intéressées sont invitées à préciser l'approche au sein de laquelle leur projet se situe. Les propositions en langue anglaise sont acceptées ; mais les candidats sont néanmoins avertis qu'une bonne compréhension orale du français est exigée, l'essentiel des débats devant se dérouler dans cette langue.

L'appel à contributions est limité aux jeunes chercheurs, entendu comme les personnes préparant un doctorat en droit ou dans une autre discipline pertinente au regard du sujet, ainsi que les docteurs ayant soutenu depuis moins de trois ans et n'ayant pas encore obtenu un emploi de professeur ou maître de conférence.

La sélection des contributions sera effectuée par la présidente de chacune des demi-journées. Les candidats retenus seront informés par mail au plus tard le 22 février 2019.

Le texte de chaque contribution (hormis celles sélectionnées pour le colloque annuel) sera attendu pour le 31 juin 2019, en vue d'une relecture par les présidents de chaque demi-journée et d'une publication sur le site internet de la SFDI.

Le Bureau des jeunes chercheurs attire l'attention des candidats potentiels sur le fait qu'aucun financement (déplacement, restauration, hébergement) n'est normalement prévu. Il est donc indispensable que les candidats retenus recherchent un financement auprès de leurs écoles doctorales et centres de recherches spécifiques.

En espérant vous voir nombreux !

Le Bureau des Jeunes Chercheurs
Olga Bodnarchuk — Alexandre Hermet — Antoine Jamet